

LA VILLE DE SAINT-HUBERT RECRUTE :

Un(e) puériculteur(trice) APE à mi-temps pour la crèche communale « Les P tits Pieds de la Comane » en contrat à durée indéterminée, avec l'attribution de l'échelle D2.

Finalité de la fonction :

La/Le puériculteur(trice) exerce une mission importante dans l'encadrement des tout-petits. Sa fonction paramédicale consiste à assurer les soins d'hygiène et de santé : donner le bain, langer les bébés, les habiller et les déshabiller, éventuellement les masser, les nourrir et préparer les biberons et les repas. Elle organise les temps de repos et veille au bien-être de l'enfant, en installant un environnement calme et sécurisé à cet effet. En cas de maladie, elle administre les médicaments prescrits par le médecin.

Conditions d'accès à l'emploi :

- Être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction : un extrait de casier judiciaire modèle 2 devra être produit ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques et psychiques exigées pour la fonction à exercer : la vaccination contre la rubéole est exigée. Un examen médical sera réalisé par MENSURA pour vérifier l'aptitude ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Être porteur d'un des diplômes requis ;
- Réussir un examen de recrutement ;
- Être titulaire d'un passeport APE.

Aptitudes liées à la fonction :

Compétences et actions

- Travailler seul et/ou en équipe ;
- Connaître et comprendre les besoins des enfants et leurs stades de développement
- Appliquer les normes de sécurité, de santé et d'hygiène pour prévenir les accidents et éviter les contagions ;
- Reconnaître les symptômes de maladies et apporter les premiers soins ;
- Préparer des repas adaptés à l'âge des enfants ;
- Proposer des jeux, jouets et des activités adaptés à l'âge des enfants ;
- S'exprimer clairement ;
- Corriger les erreurs et encourager ;
- S'organiser et faire preuve de méthode ;
- Compléter les carnets de présence, le cahier ONE et les cahiers de section ;
- Posséder et entretenir une bonne condition physique ;
- Respecter la déontologie de la profession et le secret professionnel.

Savoir-être

- Reconnaissance de l'enfant comme une personne à part entière,
- Curiosité envers l'enfant et ses besoins,
- Bon contact avec les enfants,
- Dynamisme et réactivité,
- Disponibilité,
- Équilibre personnel et résistance au stress,
- Patience, tolérance et douceur,
- Imagination et créativité,
- Sens de l'observation, écoute active et vigilance,
- Remise en question et attitude réfléchie face aux situations inattendues.

Compétences requises :

Être titulaire d'une formation de puériculteur (ou assimilé au sens des exigences de l'ONE : agent d'éducation, aspirant en nursing, auxiliaire de l'enfance, éducateur).

Examen de recrutement :

Épreuve écrite :

Cette épreuve consistera en une évaluation des connaissances des candidats sur les pratiques usuelles dans une crèche ainsi que leur faculté à compléter de manière correcte les carnets de présence, cahiers de l'ONE et cahiers de section. Il sera tenu compte d'une orthographe correcte lors de cette épreuve.

L'épreuve sera cotée sur 100 points, et le candidat devra obtenir au moins 50 points. Le candidat ayant échoué à cette épreuve ne pourra se présenter à l'épreuve orale.

Épreuve orale :

Une conversation destinée à évaluer les personnalités du candidat notamment via des mises en situation concrètes.

Cette épreuve sera cotée sur 100 points et le candidat doit obtenir au moins 60 points.

La Commission de sélection :

Sera constituée comme suit :

- Le Bourgmestre,
- L'Échevin de la petite enfance,
- Le Directeur général,
- La Directrice de la crèche,
- Un/e Directeur/trice de crèche ou MCAE d'un autre PO

+ Possibilité d'observateurs :

- Un conseiller de chaque groupe représenté au Conseil communal de SAINT-HUBERT
- Les représentants syndicaux.

Les candidats retenus seront versés dans une réserve de recrutement d'une durée de deux ans.

Dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature doit être adressé au Collège communal de la Commune de SAINT-HUBERT (Place du Marché, 1 à 6870 SAINT-HUBERT) par courrier recommandé ou remis en main propre contre accusé de réception **pour le 31 mai 2024.**

Il doit comprendre :

- une lettre de motivation,
- un CV détaillé,
- un extrait de casier judiciaire (modèle 2) de moins de trois mois,
- la copie du diplôme requis.